

LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE



SAISON 2025/2026

CR Organisation des Compétitions Futsal

PROCES-VERBAL N°24

| | |
|-----------------------|--|
| Réunion du : | 02.02.2026 |
| Présidente de la CR : | Julie BLOT |
| Présents : | Wahib ALIMI - Alain CHARRANCE – Fabrice FOUBERT – Gabriel GO – Sylvain MELOT – Julien PERROT - Céline PLANCHET – Julien ROBOAM |
| Assistant : | Lucie GUILLARD – Arnaud VAUCELLE |

Préambule :

Mme Julie BLOT, membre du club du F. C. LONGUENEE EN ANJOU (582294),
M. Wahib ALIMI, membre du club de NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL (553688)
M. Alain CHARRANCE, membre du club du S.C. NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS (502159),
M. Gabriel GO, membre du club du ET. DE LA GERMINIERE (524226),
Mme Céline PLANCHET, membre du club du POUZAUGES BOCAGE FC (551170),
M. Fabrice FOUBERT, membre du club du ESP.S. YVRE L'EVEQUE (508495),
M. Julien ROBOAM, membre du club de LCDF ANGERS (549783),
M. Sylvain MELOT, membre du club de FUTSAL BAZOUGERS (554193),
M. Julien PERROT, membre du club de ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB (852483)

Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Introduction

La Commission accueille Sylvain MELOT et Julien PERROT nouveaux nommés, et ses membres lui souhaitent la bienvenue.

3. Dossier transmis

3.1. Commission Régionale Règlements et Contentieux du 29.01.2026 (PV n°71)

Match n°53721024 : ANGERS LCDF / NANTES ANF FUTSAL 2 – Régional 2 Futsal du 09.01.2026

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale Règlements et Contentieux, notamment de « *De donner match perdu par pénalité à l'équipe de NANTES ANF FUTSAL sur le score de 7-0 et déclarer vainqueur l'équipe de ANGERS LCDF (article 187 des Règlements Généraux de la LFPL),* ».

4. Coupe Nationale Féminine - Finale

4.1. Forfait

Match n° 55279422 Coupe Nationale Féminine Futsal - Montaigu Vendee Foot 1 (507116) - La Fleche Rc 1 (501961) du 31.01.2026

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de R.C. FLECHOIS.

4.2. Homologation 1/2 Finale

La Commission homologue les résultats des rencontres des 1/2 Finale qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

4.3. Finale

La Commission valide les clubs finalistes et actualise le tableau final (cf. annexe) déterminant la rencontre de la Finale : **NANTES METROPOLE FUTSAL (582328) / MONTAIGU VENDEE FOOTBALL (507116)**

La Commission procède aux convocations des clubs concernés pour la Finale, qui se jouera le **samedi 14 février 2026, à 17h au Gymnase Du Zéphir (NNI 440849901) au LE LOROUX BOTTEREAU qui est classé Futsal 2 avec pour club support le LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C (544136).**

La Commission procède aux convocations des clubs concernés par la Finale.

5. Calendrier

Prochaine réunion : sur convocation

La Présidente

Le Secrétaire de séance,

Julie BLOT



Lucie GUILLARD





Phase régionale de la Coupe Nationale Féminine Futsal

1/4 Finale

1/2 Finale



FÉMININE FUTSAL

FFF
Finale régionale
Samedi 14 février 2026
À 17h00 au
Loroux Bottereau

Nantes Métropole Futsal

Montaigu VF

Trélazé Sporting
2^{ème} District 49

St. Pierre / St Berthevin

RC Fléchois

1^{er} District 72

Montaigu VF

1^{er} District 85

Montaigu VF

RC Fléchois

1/2 Finale
Semaine du 26/01 au 01/02

1/4 Finale

Cholet SO

1^{er} District 49

Stade Lavallois MFC

2^{ème} District 53

Nantes Métropole Futsal

Cholet SO

Nantes Métropole
Futsal

1^{er} District 44

**Venansault
Hermitage**

2^{ème} District 85

Futsal

